

Arrêté du Président

N° 2018-311

MC/MK

OBJET : Concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe, session 2018. Composition du jury.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuves pour le recrutement notamment des auxiliaires de soins territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-194 du 6 juillet 2017 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2018-6 du 8 janvier 2018 modifié portant ouverture de la session 2018 du concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2017-413 du 21 novembre 2017 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2018,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « C »,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2018 du concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2018 du concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Christine AVERTY, cadre territorial de santé de 1^{ère} classe à Nogent sur Marne

Mathilde BERTIN-ERRERA, cadre territorial supérieur de santé en détachement au rectorat de Créteil

Abdelkhalek BOUKHATEM, attaché territorial à Pantin

Thierry CLEMENT, médecin territorial hors classe aux Lilas

Michèle COTTIN, représentante du personnel de catégorie « C » à la CAP

Hervé JAMI, médecin territorial à Noisy le sec

Collège des personnalités qualifiées :

Isabelle BARNES, puéricultrice cadre supérieur de santé, retraitée

Martine BOUVELOT-ROULLAND, suppléante du président du jury, infirmière de classe supérieure à l'hôpital Jean Verdier de Bondy

Franck BOVAS, psychologue clinicien, retraité

Catherine JAZAT, chirurgien dentiste, retraitée

Catherine MOINARD, psychologue hors classe au département de Paris

Catherine PHILOUZE, cadre de santé, retraitée

Collège des élus locaux :

Jean-Michel ARBERET, adjoint au maire d'Arcueil

Pierre BORNE, président du jury, adjoint au maire de Marolles en Brie

Didier SEGAL-SAUREL, conseiller municipal délégué de Pantin

Marcel SOLIGNY, conseiller municipal délégué de Noisy le sec

Chantal TROTTET, conseillère municipale des Pavillons sous Bois

Evelyne VIEUX-COMBE, conseillère municipale de Villiers sur Marne

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 8 août 2018

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours,



Martine BARBEROUX

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20180808-2018-311-AR
Date de télétransmission : 23/08/2018
Date de réception préfecture : 23/08/2018